

Les CESER de France, des idées au service des régions

Avec le nouveau découpage régional, les CESER (Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux) sont appelés à changer. Leur rôle n'est pas toujours bien connu. Retour en quelques questions sur les missions de ces assemblées de la société civile organisée qui conseillent les Régions.

De quand date la création des CESER ?

C'est en 1972 que sont institués dans chaque région les Comités économiques et sociaux régionaux, destinés à "participer par leurs avis à l'administration de la région". Avec la loi du 10 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, les CESER obtiennent la compétence environnementale et deviennent les CESER, les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux.



© Marthe Paniel-Karam

Philippe Kaltenbach, Sénateur PS des Hauts-de-Seine :

"Gardons tous à l'esprit que la démocratie, aujourd'hui, en France, ne saurait se limiter à des assemblées élues tous les cinq ou six ans et décidant seules. Il faut aller vers une plus grande participation des citoyens. Les CESER y contribuent grandement (...). Pour répondre à la demande démocratique qui s'exprime dans notre pays, il faut tout faire pour que la société civile, pour que nos concitoyens soient associés aux décisions."

Intervention dans la discussion générale sur le projet de loi NOTRe.

Qui compose les CESER ?

Les CESER se composent de quatre collègues représentatifs de la société civile régionale :

1. Des représentants des entreprises et du monde économique (organisations patronales, consulaires, agriculteurs, professions libérales...) (32%) ;
2. Des représentants des organisations syndicales de salariés (32%) ;
3. Des membres du monde associatif et de l'enseignement supérieur (32%) ;
4. Des personnalités qualifiées (4%).

Quelles sont les missions des CESER ?

Les CESER sont les assemblées consultatives des Conseils régionaux. Ils sont obligatoirement saisis pour avis sur les projets de budgets et grands schémas directeurs régionaux (aménagement du territoire, développement économique, formation, climat...). Le président du Conseil régional peut également les saisir

sur toute question d'intérêt régional. Les CESER s'autosaisissent, enfin, sur de nombreux sujets qu'ils estiment stratégiques pour les territoires. Leur mission : produire des avis reposant sur des diagnostics et propositions partagés par le plus grand nombre pour éclairer l'élaboration des politiques publiques régionales.

Ronan Dantec, Sénateur EELV de Loire atlantique :

"Il ne faut pas laisser les conseillers régionaux seuls, surtout dans les très grandes régions qui viennent d'être créées et qui seront appelées à prendre des décisions de plus en plus importantes (...). Aussi, le renforcement du CESER répond pour partie aux enjeux qui se font jour, dans une logique de réforme."

Intervention dans la discussion générale sur le projet de loi NOTRe.

Quel rôle les CESER jouent-ils dans la démocratie régionale ?

Les CESER sont le seul lieu qui rassemble un panel quasi-complet de la société civile organisée à l'échelle régionale. Avec 40 ans de construction collective en région, ils sont les creusets d'un dialogue apaisé entre l'ensemble des forces vives. Ils repèrent les initiatives, alertent, et proposent des solutions aux décideurs. Interfaces entre les élus et la société civile en tant que représentants des corps intermédiaires, ils jouent un rôle-clé dans la rénovation de notre démocratie essoufflée. Alors que les citoyens ressentent un décalage de plus en plus profond avec les institutions, les travaux des CESER permettent de les associer, à travers leurs engagements au sein des

diverses organisations de la société civile organisée, aux objectifs, à la décision et à la mise en œuvre de l'action publique. Et ce, en dehors de toutes logiques partisanes et échéances électorales.

Laurent Wauquiez, Président LR de la Région Auvergne Rhône-Alpes :

"Le Ceser doit être central dans le processus de travail de la Région, mais pour cela il faut accepter que ses travaux bousculent. Que la Région soit pilotée demain par un élu qui apprécie les gens de caractère et qui dérangent utilement, le permettra. J'attends de ceux qui me font face ce que je m'applique à moi-même."

Acteurs de l'Economie-La Tribune - 24/09/2015

Quel est l'apport des CESER ?

Lors des précédentes étapes de décentralisation, les CESER se sont montrés très utiles pour faciliter les mutations, faire émerger le "fait régional" et favoriser le sentiment d'appartenance à un même espace de projet. Avec la création des nouvelles Régions, l'utilité de tels relais autour de la nécessité de "faire région ensemble" paraît indispensable. Baromètres sociaux, laboratoires d'idées et lanceurs d'alertes, les CESER rassemblent et fédèrent toutes les forces vives régionales pour construire des propositions partagées. Leurs avis, directement utiles à tous, alimentent les réflexions tout au long du processus décisionnel régional, et ce, dès son élaboration. Vous trouverez dans les pages ci-après des exemples concrets de préconisations de CESER de différentes régions traduites en actions. //

Marylise Lebranchu, ancienne Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique : "On a toujours besoin de gens pour mener des missions d'évaluation des politiques publiques (EPP). C'est une manière de veiller à la qualité de la dépense publique, et d'utiliser le regard plus construit, plus serein et plus divers des CESER."

La Gazette des communes - 27/05/2016

Renaud Muselier, premier Vice-président LR de la Région PACA : "Fermer une institution qui est un lieu de dialogue serait une erreur qui nous éloignerait de la démocratie."

La Gazette des communes - 27/05/2016

L'Assemblée des CESER de France

réunit, chaque mois en plénière, l'ensemble des présidents des CESER et CESC de Métropole et des Outre-mer. Un lieu d'échanges sur les travaux des CESER, où se mettent en place des chantiers nationaux sur les thématiques communes à l'ensemble des régions. Une instance qui porte aussi la voix des CESER au niveau national.

Laurent DEGROOTE, président de l'Assemblée des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux de France : "Les Conseils régionaux se nourrissent de nos propositions, de nos études. Mais nous ne communiquons pas suffisamment autour de cela." (lire son interview page 28)



Laurent DEGROOTE.

Jean Hamon, président du CESER de Bretagne, animateur du groupe de travail interrégional sur l'évolution des CESER : "Nos Régions se trouvent en première ligne sur les grandes transitions : numérique, climat-énergie, mobilité, société. Les solutions viendront plus souvent d'une démarche "bottom-up" que d'une démarche "top down", plus souvent d'une démarche collective que d'une démarche individuelle. Les CESER, ancrés dans la diversité de la société civile, et forts d'une réflexion collégiale équilibrée, sont des contributeurs sans équivalent à l'action publique en région."

Patrick Tassin, président du CESER Grand Est, animateur du groupe de travail interrégional sur l'évaluation des politiques publiques : "La contribution des CESER à l'évaluation des politiques publiques, préconisée par la loi NOTRe, offre l'opportunité, aux élus régionaux et aux acteurs territoriaux, d'envisager ensemble la pertinence de l'action publique. Le défi ouvert est celui de notre capacité à trouver, ensemble, un espace d'intelligence partagée, de mieux comprendre et de mieux appréhender l'efficacité des politiques publiques. Les CESER ont déjà saisi cette nouvelle opportunité d'agir pour l'intérêt général."

Les préconisations des CESER traduites en actions : quelques exemples concrets

Des voix s'élèvent par intermittence pour demander à quoi servent les CESER. Voici, dans les régions, quelques exemples choisis de préconisations dans les domaines les plus variés (économie, formation, santé, environnement, ...) qui se sont traduites ensuite dans les faits et ont eu un impact direct sur le quotidien des Français.

2 Grand-Est

En octobre 2015, le CESER prend connaissance des grilles horaires de la ligne à grande vitesse LGV Est qui seront effectives à partir d'avril 2016. Il souhaite que la Région demande à la SNCF une adaptation des horaires des dessertes TGV afin de faciliter les liaisons au sein de la future région Grand-Est. D'autant que les territoires traversés ont fortement contribué au financement de la dite ligne. Le Conseil régional fait une demande en ce sens début 2016 auprès de la SNCF, qui en tient compte, et annonce un départ de Champagne-Ardenne TGV à 8h29, avec une arrivée à Strasbourg à 9h49.

3 Normandie

A l'occasion d'une réflexion sur les professions médicales en Basse-Normandie sur la base d'un double rapport (2009 et 2011), le CESER contribue à soutenir et à diffuser le bien-fondé de la création de Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA) dans les zones les plus affectées par la diminution des services médicaux proposés à la population. Les PSLA, désormais au nombre d'une quinzaine en ex-Basse-Normandie, continuent de se développer et contribuent à la lutte permanente contre la désertification médicale tant en milieu rural qu'en zone urbaine.



© CHU Poitiers

1 Bretagne

Dans le rapport "Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne" (2013), le CESER dévoile la multiplicité des causes du mal-logement et propose d'élargir la réflexion à l'habitat, c'est-à-dire à l'ensemble des liens que le logement entretient avec son environnement. Il identifie cinq enjeux pour mieux sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne, et ouvre des pistes pour progresser dans cette voie. Le Conseil régional, dans sa politique régionale pour un habitat durable (2013), les reprend à son compte.

© CESER Bretagne

4 Hauts-de-France

Le CESER suggère lors de la mise en place du Contrat d'appui au développement (CAD) adopté par la région Picardie en décembre 2010 - sa mise en œuvre a été effective en 2012, après une année d'expérimentation en 2011 -, que celui-ci n'exclue pas les sociétés en cours de restructuration qui maintiendraient leurs effectifs afin d'assurer leur pérennité et leur croissance future. Le Conseil régional reprend cette proposition : le CAD inclut dans ses critères le maintien de l'emploi et non plus seulement la création d'emplois réalisés. En 2013, le CAD est allégé sur proposition du CESER, afin de permettre aux entreprises de s'insérer plus facilement dans le dispositif.

La culture scientifique, technique et industrielle était jusqu'à présent rattachée à la vice-présidence Recherche et Enseignement supérieur du Conseil régional. Or, parallèlement, la vice-présidence Culture gère des crédits importants dans ce domaine, à travers le financement de structures comme le Centre Historique Minier de Lewarde ou Nausicaa. Dans son avis "Améliorer le partage des cultures scientifique, technique et industrielle dans le Nord-Pas de Calais" (2015), le CESER exprime avec force que la CSTI fait partie intégrante de la culture du XXI^e siècle et propose que la compétence de la CSTI soit confiée à titre principal à la vice-présidence culture du Conseil Régional. Ce dernier reprend et applique cette préconisation.



© FRTP Midi-Pyrénées

6 Occitanie

Plan régional pour l'apprentissage : le Conseil régional s'appuie sur le CESER pour organiser le dialogue territorial avec les acteurs économiques et sociaux dans tous les bassins d'emplois en vue de réussir la formation de 90.000 demandeurs d'emploi par l'alternance.

Le CESER alerte le Conseil régional sur la nécessité d'un plan d'urgence pour le bâtiment et les travaux publics. Le Conseil régional met en place un plan Marshall pour le BTP doté de 800 millions d'euros en 2016.

5 Nouvelle Aquitaine

Le CESER se montre précurseur pour la prise en compte du potentiel des énergies marines dans la politique régionale de développement des énergies renouvelables. L'assemblée souhaite ouvrir une réflexion sur les conditions d'un développement des énergies marines en Poitou-Charentes. Un rapport en ce sens est présenté aux élus régionaux dans le cadre d'un débat sur l'énergie. Le CESER développe l'argumentaire et met en évidence les potentialités en termes de développement énergétique mais aussi économique et d'emploi. Cette filière, peu développée dans les orientations premières du Schéma Régional Climat Air Energie, a par la suite fait l'objet du lancement d'un appel à manifestation d'intérêt.

Saisi en amont et au fur et à mesure des orientations proposées par le Conseil régional, le CESER est associé aux travaux du schéma régional des formations sanitaires et sociales pendant plus de 2 ans.

L'instance met l'accent sur un certain nombre d'enjeux et d'orientations, parmi lesquels :

- l'importance d'une approche globale entre le secteur sanitaire et le secteur social ;
- la sécurisation financière des parcours de formation ;
- l'organisation de l'intégration de ces formations dans les formations universitaires ;

Les prolongements en lien avec les préconisations du CESER sont les suivants :

- Examen des conventions signées entre le Conseil régional et les établissements ;
- Mise en œuvre d'une rationalisation de la préparation des concours d'entrée aux différentes formations ;
- Développement de l'apprentissage dans ce secteur : création d'un CFA sanitaire et social.